

POUR VOUS,  
LE DÉPARTEMENT AGIT !



DOSSIER DE PRESSE

# REMISE DES PRIX DU LABEL 2022 « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » CONCOURS « MAISONS FLEURIES » DE SAÔNE-ET-LOIRE

SAMEDI 28 JANVIER 2023



En 2022, le Département de Saône-et-Loire a de nouveau soutenu la démarche du label « Villes et Villages Fleuris » qui encourage les communes à végétaliser l'espace public, préserver les ressources naturelles et la biodiversité, créer des îlots de fraîcheur, développer l'attractivité touristique, résidentielle et commerciale, tout en s'adaptant aux défis actuels et futurs de notre environnement. **L'objectif : aider au quotidien les collectivités qui souhaitent améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des habitants.**



## LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT

Pour mener à bien ces actions, le jury départemental des "Villes et Villages Fleuris" est composé de 50 personnes en activité ou à la retraite : directeurs et techniciens des services cadre de vie des communes labellisées, ingénieur paysagiste, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Saône-et-Loire, pépiniéristes, paysagistes, horticulteurs, maraichers, gérants jardinerie, bénévoles, sociétés d'horticulture et élus.

### EN 2021 ET 2022

#### ➔ DES FORMATIONS

5 sessions de formation organisées par la Mission Tourisme du Département de Saône-et-Loire autour de la gestion des cimetières « *Maîtriser l'entretien du cimetière en respectant l'environnement* » à Allériot, Charolles et Mâcon.



©Nathalie BONNETAIN

Mise en place d'un cursus de deux ans en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sur les critères de la grille d'évaluation du label.

#### ➔ DES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRAIN



©Nathalie BONNETAIN

20 audits de communes ont été réalisés par le jury départemental en 2021 et 2022 avec un accompagnement personnalisé des collectivités dans l'aménagement de leur territoire, la valorisation de leur identité paysagère et la réalisation de leurs démarches environnementales.

En 2022, 50 communes non labellisées se sont inscrites pour des visites du jury départemental du jeudi 30 juin au vendredi 29 juillet 2022.

Les communes labellisées sont contrôlées tous les 3 ans. En 2022, les 22 communes labellisées 1 fleur ont été contrôlées par le jury départemental du 23 août au 8 septembre 2022.





## LES PERSPECTIVES 2023

Mise en place de formations anglées sur le respect des arbres par la Mission Tourisme du Département de Saône-et-Loire avec les thématiques suivantes :

- Il est temps de changer nos pratiques pour sauvegarder les arbres dans nos communes.
- L'arbre d'hier : protégeons les arbres remarquables
- L'arbre d'aujourd'hui : arrêtons les actions inutiles afin d'économiser du temps et de l'argent
- L'arbre de demain : choisissons l'arbre adapté aux sites et aux conditions de milieu



La Mission Tourisme du Département de Saône-et-Loire poursuivra la formation sur la manière de « *Maîtriser l'entretien du cimetière en respectant l'environnement* ».

## LE LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

Depuis plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets. D'après une étude Ipsos menée en mars 2022, les trois quarts des habitants des « Villes et Villages Fleuris » considèrent que leur commune fait évoluer dans le bon sens les pratiques concernant les espaces verts ainsi que la gestion de l'espace public (76 %) ou qu'elle encourage les actions en faveur de la préservation de l'environnement (77 %). À noter aussi que 42 % des Français tiennent compte des labels touristiques lors de l'organisation de leurs week-ends ou vacances.

### ➔ LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Organisation de la visite du jury
- Mise en œuvre du projet municipal
- Animation et promotion de la démarche
- Patrimoine végétal et fleurissement
- Gestion environnementale
- Qualité de l'espace public
- Pertinence des aménagements en fonction des lieux

### ➔ LES PRIX DÉCERNÉS

- Fleur d'Or
- Label « Département Fleuri »
- Prix de l'attractivité touristique
- Prix de l'arbre
- Prix de l'action éducative et pédagogique
- Prix de la mise en valeur du patrimoine
- Prix du fleurissement des jardins familiaux collectifs
- Prix de la diversité végétale

## LE LABEL EN CHIFFRES

Près de **1/3**  
des communes françaises sont  
mobilisées pour accéder au label

Près de **4 500**  
communes sont labellisées  
de 1 à 4 Fleurs

Près de **270**  
communes sont labellisées  
« 4 Fleurs »

Près de **2 000**  
membres du jury sillonnent  
la France chaque année





## LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

C'est à L'ALTÔ, au Creusot, que s'est déroulée samedi 28 janvier 2023 la cérémonie de remise des prix du label « Villes et Villages Fleuris » et du concours « Maisons Fleuries » de Saône-et-Loire, en présence d'André Accary, Président du Département de Saône-et-Loire, d'Élisabeth Roblot, vice-présidente en charge du tourisme et de l'attractivité, et de David Marti, maire du Creusot.

Après deux années sans cérémonie, 2023 marque le retour de ce rendez-vous annuel convivial entre partenaires institutionnels et particuliers, à l'occasion duquel est dévoilé le Palmarès qui vient couronner le travail et l'investissement des communes du département.

Dans le cadre de ce concours, le Département de Saône-et-Loire a également distingué 14 communes, labellisées ou non, pour le Prix du Décor de Noël.

Cinq prix spéciaux dont trois spécifiques au Département de Saône-et-Loire ont permis de distinguer 9 communes, dont notamment le Prix spécial de la mise en valeur végétale du cimetière qui s'inscrit dans la démarche zéro phyto. Le Département de Saône-et-Loire a entrepris depuis plusieurs années déjà une sensibilisation à cette démarche qui a été rendue obligatoire à l'échelle nationale depuis juillet 2022.

Le Prix de l'Abeille d'Or a quant à lui été remis à la commune de Buxy pour son engagement dans des actions avec les insectes pollinisateurs.

À ce jour, la  
Saône-et-Loire compte :

<b>4</b>	communes labellisées 4 fleurs
<b>12</b>	communes labellisées 3 fleurs
<b>17</b>	communes labellisées 2 fleurs
<b>22</b>	communes labellisées 1 fleur



Les palmarès du concours « Villes et Villages Fleuris »  
et du « Prix du Décor de Noël » sont disponibles en cliquant ICI.

### CONTACTS PRESSE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126 - 71026 Mâcon cedex 9

Emilie Colin-Rotat - 03 85 21 92 54 - e.colin@saoneetloire71.fr  
Nathalie Bonnetain, chargée de mission label « Villes et Villages Fleuris » 03 85 21 02 21 - n.bonnetain@saoneetloire71.fr  
Edwige Labruyère - 07 85 11 87 78 - e.labruyere@saoneetloire71.fr